COMPOSITION DES JURYS
UFR Lettres et Philosophie
Année universitaire 2022-2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 3 août 1994 relatif au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires Options A et B;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux Jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Le Jury du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires Option A est ainsi constitué pour l'année universitaire **2022-2023**

Président(e) : Virginie BRINKER
Membres :
Véronique SANCHEZ
Alexandre VIGNAUD
Alain BOULEY

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Lettres et Philosophie est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Lettres et Philosophie et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 8 mars 2023

Le Directeur de l'UFR Lettres et Philosophie
Eric HEILMANN

Le Directeur de l'UFR
UFR Lettres & Philosophie

Eric HEILMANN